

PIG - Précarité énergétique maintien à domicile « Habiter mieux en Pays de Retz »



Communauté de Communes du Sud-Estuaire

Alice COLLIN
Service Technique
6 boulevard Dumesnildot
44 560 PAIMBOEUF
02 40 27 70 12
a.collin@cc-sudestuaire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Programme porté par le PETR du Pays de Retz.
Conventionnement avec la Communauté de Communes Sud Estuaire afin de mettre en œuvre un Programme d'intérêt général d'une durée de 3 ans (28 février 2021 / 31 décembre 2024) afin de lutter contre la précarité énergétique, encourager le maintien à domicile et soutenir le conventionnement des logements locatifs privés.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime
Financement du suivi animation du programme par les collectivités et prise en charge de l'AMO pour le montage des dossiers.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire du PETR du Pays de Retz (4 EPCI)

TYPE DE BENEFICIAIRES

Particuliers propriétaires occupants (sous conditions de ressources ANAH) et propriétaires bailleurs

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Justifier d'un gain énergétique projeté avant et après travaux égal ou supérieur à 25% pour les logements de propriétaires occupants et 35% pour les logements des propriétaires bailleurs ;
- Conditions de ressources ANAH ;
- Faire réaliser les travaux par des entreprises.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Travaux de lutte contre la précarité énergétique :

Propriétaires occupants :

Selon règles de financements des partenaires

- Subvention EPCI de 500 € dans la limite des objectifs fixés par EPCI.

Propriétaires bailleurs :

Selon règles de financements des partenaires

- Subvention EPCI de 50€/m² (plafond de 60 m²) pour les projets localisés sur la commune de St-Brévin (éligible à la prime de réduction de loyer de l'ANAH).

Travaux pour l'autonomie de la personne :

Selon les règles de financements des financeurs.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

ANAH, Prime Habiter Mieux, Région, Département, Caisse de retraite

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Participation financière de la CC Sud Estuaire pour le suivi animation 2024 : 44 841.60 €

Aides aux travaux : 16 000€ sur 1 ans

Reste à charge PETR (refacturé à la CCSE par convention) 13 163€ pour 1 an

OBSERVATIONS

Concernant le précédent PIG 2022 – 2023, ont été accordés :

- 21 dossiers de propriétaires occupants « énergie » ;
- 21 dossiers de propriétaires/locataires « adaptation du logement » ;
- 1 dossier de propriétaires bailleur ;

Montant HT des travaux générés agréés : 870 000 € HT de travaux engagés à l'échelle de la CCSE.
Près de 555 000 € de subventions accordées par les signataires de la convention à l'échelle du PETR.

Le PIG a fait l'objet d'un avenant de prolongation (jusqu'au 31 décembre 2024).

Les objectifs PIG 2024 ont été proposés sur la base du bilan PIG précédent et ont été validés comme suit :
Propriétaires rénovation énergétique :

- 26 diagnostics PO / PB
- 20 dossiers PO « Energie »
- 2 dossiers PB « Energie »
- 20 diagnostics Propriétaires Occupants « maintien à domicile »
- 18 dossiers PO « Maintien à domicile »

Le PETR a dû lancer un marché à procédure adaptée et signer un avenant à la convention avec le département de Loire-Atlantique.

Les élus du comité syndical réunis le 07 juillet 2023 ont validé les autorisations d'engagement.

Ce marché de 1 an doit permettre à chaque EPCI de mener une réflexion en 2024, en vue de l'année 2025, sur sa politique d'amélioration de l'habitat privé, toute thématique confondue (rénovation énergétique, maintien à domicile, logement insalubre). L'harmonisation des dispositifs d'amélioration de l'habitat souhaitée par l'Etat via sa politique « France Renov », pilotée par l'ANAH, va en effet impacter la structuration des politiques locales.

Un PIG Pacte Territorial France Rénov' (PIG PT FR) est en cours d'élaboration au sein de la CCSE et sera effectif au 01 janvier 2025.

